



BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Bouvaincourt sur Bresle

10, rue Dieudonné Beauvisage - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Tél. : 03-22-30-98-78 (tel:03-22-30-98-78) - Email : henocque.jean@neuf.fr (<mailto:henocque.jean@neuf.fr>)

<http://www.aappma-bouvaincourt.fr> (<http://www.aappma-bouvaincourt.fr>)

Fiche APPMA



Présentation

L'association de pêche de Bouvaincourt sur Bresle vous propose des parcours de pêche en deuxième catégorie et en rivière de première catégorie.

L'ensemble des parcours n'est pas réciproitaire.

Parcours

Vous pourrez ainsi pratiquer la pêche aux blancs, la pêche aux carnassiers, la pêche à la carpe. La pêche à la carpe de nuit est aussi possible sur un des cinq étangs.

Par ailleurs, il est possible de pêcher la truite et aussi le grand migrateur (saumon et truite de mer) sur les parcours situés sur la rivière Bresle.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA pour obtenir les modalités de pêche de l'année.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	-	97.00€	43.00€	42.00€	8.00€	14.00€	36.50€
OPTIONS							
Alevinage rivière	-	26.00€	offert	offert	offert	6.00€	10.00€
Carpe de nuit	-	26.00€	26.00€	26.00€	-	-	26.00€
Pêche embarquée	-	30.00€	-	30.00€	-	5.00€	10.00€
Float-tube	-	30.00€	-	30.00€	-	5.00€	10.00€

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Au bon Accueil - Mme Sylvie Vinot - 12, Roger Salengro - 80130 Friville Escarbotin - 03-22-30-21-14

Règlement

Étangs :

- Avis Préfectoral en vigueur,
- Carpe de nuit autorisée sur l'étang Saint Sauveur du 1^{er} mars au 31 octobre. Contacter l'AAPPMA pour les modalités d'inscription.

Rivière Bresle :

- Ouverture date de l'avis préfectoral.
- Le jour de l'ouverture, pêche autorisée à partir de 8h00.
- Les jours suivant les déversements, pêche autorisée à partir de 7h00.
- Les autres jours, heure légale: 1/2 heure avant le lever du soleil.
- Avis préfectoral pour la pêche du migrateur.

Ouvert tous les jours :

Pêche à une ligne, 5 prises par jour, taille minimal de capture 25 cm pour les truites de déversement et 30 cm pour les truites souches.

Les modalités autres sont définies par l'Arrêté municipal réglementant l'accès et les abords des étangs communaux.



BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Bouvaincourt sur Bresle

10, rue Dieudonné Beauvisage - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Tél. : 03-22-30-98-78 (tel:03-22-30-98-78) - Email : henocque.jean@neuf.fr (<mailto:henocque.jean@neuf.fr>)

<http://www.aappma-bouvaincourt.fr> (<http://www.aappma-bouvaincourt.fr>)

Fiche Parcours

Bouvaincourt_La Bresle_1



Ce parcours n'est pas réciproitaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 1ère catégorie

Berge :

- Droite

Linéaire : 1.6 km

Type(s) de pêche :

- Pêche aux salmonidés



Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Les jours suivent l'empoissonnement pêche autorisée partir de 7h00, le nombre de prises limitées à 5 prises par jour.

Badge pour accès voiture disponible auprès de l'AAPPMA

Fonctionnement du parcours (sousmis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

Ouverture 1ère catégorie -> Fermeture 1ère catégorie

• Options

Option alevinage rivière :

Carte Interfédérale : -

Carte Majeure : 26 €

Carte Mineure : offert

Carte Femme : offert

Carte -12ans : offert

Carte Hebdomadaire : 10 €

Carte Journalière : 6 €

• Poissons présents :

Anguille , Saumon , Truite , Truite de mer

• Techniques de pêche :

Pêche à la mouche , Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels /
Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers